

IV - L'ACCOMPAGNEMENT EDUCATIF DANS LE VAR A LA RENTREE 2009

I – Les établissements concernés :

Dans le 1^{er} degré, ce sont toutes les écoles en RAR (réseaux ambition réussite), en RRS (réseaux de réussite scolaire) et l'école J.B Martini à La Seyne, anciennement en REP (réseau d'éducation prioritaire).

Dans le 2nd degré, ce sont les 70 collèges publics du département.

II – Les moyens :

Les écoles disposent d'une enveloppe de 7167 heures pour permettre la rémunération des personnels impliqués dans le dispositif en dehors de leurs obligations de service : enseignants, personnels de l'éducation nationale autres que les enseignants, assistants d'éducation, employés de vie scolaire. Il est possible également de faire appel à des intervenants extérieurs.

Pour les collèges, une dotation spécifique en assistants d'éducation leur a été déléguée qui représente 144 725 heures et qui doit prioritairement être utilisée pour le fonctionnement du dispositif. Cette dotation est complétée par un contingent de 30612 heures pour permettre la rémunération des autres personnels impliqués dans le dispositif (enseignants, autres personnels de l'éducation nationale, assistants d'éducation et employés de vie scolaire pour le temps consacré à l'accompagnement éducatif en dehors de leurs obligations de service). Il est possible également de faire appel à des intervenants extérieurs.

Un budget de 121 751 euros est disponible pour permettre de financer les associations qui interviennent dans le dispositif dans le cadre de conventions passées avec l'inspecteur d'académie pour les écoles, avec les chefs d'établissement pour les collèges.

Les écoles et les collèges peuvent également, pour la réalisation de leur volet sportif, faire appel au financement du CNDS (centre national pour le développement du sport) géré au niveau départemental par la direction de la jeunesse et des sports.

III – La répartition du nombre d'heures envisagée selon les domaines d'activité :

	Aide au travail scolaire	Pratique sportive	Pratique artistique et culturelle	TICE	Langues vivantes étrangères
Ecoles	46,95%	23,47%	19,89%	9,69%	
Collèges	56,70%	13,19%	17,33%	9,03%	17,33%